

La Gazette

Bulletin communal d'informations, à parution irrégulière.

N° 35 janvier 2007

L
U
D
E
S
le
C
O
O
Q
U
E
T



Informations pratiques

Rappel des heures d'ouverture de la déchèterie à Sillery et Rilly

Les déchèteries sont ouvertes mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi. Pour Sillery de 14 h à 18 h, et

mercredi matin de 9h à 12h

Pour Rilly : de 9 h à 12 h sauf le vendredi de 14h à 18 h

Rappel des heures d'ouverture du secrétariat de Mairie :

Lundi de 16h30 à 18h

Mercredi de 9h30 à 11h30

Jeudi de 17h à 18h30

Vendredi de 15h30 à 17h

Vœux du Maire

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers Amis,

Le Conseil municipal se joint à moi pour souhaiter à tous une bonne et heureuse année 2007. Que cette année vous soit prospère et vous apporte la réussite dans vos actions.

Toutes les réalisations, passées et futures, ne pourraient être accomplies sans le soutien et le travail de l'équipe de conseillers municipaux qui m'entoure et sur laquelle je sais pouvoir compter. Je sais aussi pouvoir compter sur le personnel communal et particulièrement sur le personnel administratif qui doit constamment se recycler pour rester efficace face à des textes et règlements de plus en plus contraignants et compliqués.

Je remercie les associations et les bénévoles qui oeuvrent pour que vivent des liens d'amitié et de générosité entre les habitants. Peut-être ces bénévoles ne sont-ils plus aussi nombreux qu'auparavant, mais les manifestations des 9 et 10 décembre dernier (St Nicolas, Téléthon, Marché de Noël) prouvent que nous pouvons faire bouger le village en impliquant d'avantage nos enfants.

Depuis quatre ans nous avons travaillé à faire revenir des jeunes ménages sur la commune. Le lotissement de la rue J. Haimart était une étape. Cette année, les 12 maisons seront habitées. Dans la continuité de nos grands travaux, après bien des

difficultés pour trouver des entreprises de BTP, la construction du groupe scolaire (derrière la Mairie) devrait commencer au printemps. Un an et demi de travaux, ce groupe pourrait être opérationnel à la rentrée de Septembre 2008.

Dès cette année nous allons mettre en étude le deuxième lotissement qui sera situé après la salle des fêtes. Ce lotissement de 15 à 20 maisons sera couplé avec un terrain multisports.

Un autre grand chantier verra le jour dans le courant de l'année et provoquera certainement des perturbations dans nos déplacements quotidiens : la réfection de la rue de la Libération et de la rue de Reims. Le redimensionnement du réseau d'eau pluviale en est le principal moteur, afin que les habitants du bas de Ludes essaient de garder les pieds au sec lors des gros orages. Cette réfection de rues commence un nouveau cycle de travaux qui devrait se poursuivre dans les années futures.

Enfin je tiens à remercier tous les bénévoles et les bonnes volontés qui ont travaillé pour la décoration du village en cette fin d'année 2006, et le fleurissement tout au long de l'année.

Je vous remercie de m'avoir lu jusqu'au bout et renouvelle tous les vœux de bonheur, santé et prospérité à chacun d'entre vous.

La municipalité **CONSEIL MUNICIPAL** **du 18 DÉCEMBRE 2006**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. GEORGETON Guy
MMES MENU Colette JUPIN Lisa HURÉ
Marie-José MAILLIET Nicole MRS FAYOLA
Fernand QUATRESOLS Denis BRIXON Alain
RULLAND Nicolas QUENARDEL Michel JOREZ
Denis CLÉMENT Jean-Paul
ABSENTS : M. BRIMONT Joël (pouvoir à M.
BRIXON Alain) M. QUATRESOLS Gérald M.
DIOT Jean-Claude

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- DÉCIDE de valider le choix de la Commission d'Appel d'Offres concernant le groupe scolaire pour les lots déclarés fructueux :

LOT N° 14 Ascenseur (Entreprise FELLER ASCENSEUR) : 26 500.00 € H.T.

LOT N° 1 Démolitions, terrassement, gros œuvre (Entreprise GABELLA) 350 081.20 € H.T.

LOT N° 3 Couverture étanchéité (Entreprise SERIP) 50 468.89 € H.T.

LOT N° 4 Charpente métallique (Entreprise MEUSE MÉTAL) 38 500.00 € H.T.

LOT N° 6 Ravalement (Entreprise BÂTIMENT ASSOCIÉ) 66 138.50 € H.T.

LOT N° 15 VRD Espaces verts (Entreprise SCREG EST) 111 091.10 € H.T.

- AUTORISE le Maire à lancer une mise en concurrence suivant la procédure adaptée pour le lot N° 2 Charpente bois qui n'a fait l'objet d'aucune proposition.

- DÉCIDE de valider le choix du Maire pour le cabinet C.B.E. à Reims en tant que maître d'œuvre pour un montant forfaitaire de 22 800.00 € H.T. concernant l'aménagement de la rue de Reims et de la Libération.

- AUTORISE le Maire à signer la convention A.T.E. S.A.T. entre la commune de Ludes et la Direction Départementale de l'Équipement.

FIXE, à compter du 1^{er} janvier 2008, les tarifs d'occupation des non résidents de la salle des fêtes comme suit. Par contre, les tarifs d'occupation des résidents restent inchangés.

	Non résidents	Résidents
Grande salle été	678 €	370 €
Grande salle hiver	765 €	440 €
Frais de ménage (en cas de salle rendue non nettoyée)		
	160 €	160 €
Petite salle été	306 €	160 €
Petite salle hiver	360 €	190 €
Frais de ménage (en cas de salle rendue non nettoyée)		
	80 €	80 €
Réunion, conférence		
G. Salle	290 €	160 €
P. Salle	140 €	90 €

- AUTORISE le Maire à signer le contrat enfance jeunesse entre les communes de Ludes et Mailly-Champagne et la Caisse d'Allocations familiales de la Marne pour la structure des « Petits Bouchons ».

Le Maire informe le conseil :

- du non exercice du Droit de Prémption Urbain sur les immeubles appartenant à :

MME LEFEVRE Arlette, sis 7 rue de la Libération
M. MOUTEAUX Emmanuel, sis lieudit « Le Bas

Village»

M. QUENARDEL Gérard, sis lieudit « les Mignottes »

Informations diverses

DATES A RETENIR pour 2007

20 janvier : St Vincent

10 février : Repas dansant des pompiers

11 février : Loto des Écoles à Mailly

11 mars : Loto du jumelage à Ludes

17 mars : Bal du comité des fêtes

31 mars : Loto de la Halte Garderie à Ludes

15 avril : Brocante à Ludes

22 avril : 1^{er} tour des élections présidentielles

26 avril : Repas des anciens

6 mai : 2^{ème} tour des élections présidentielles

6 mai : Marché aux fleurs et artisanat à Ludes

10 juin : 1^{er} tour des élections législatives

17 juin : 2^{ème} tour des élections législatives

Les déclarations de récolte 2006 sont à reprendre en mairie.

Recensement : les jeunes nés en 1991 doivent se faire recenser le mois de leur naissance en mairie

ARRETE DU MAIRE N° 2003/01

Vu l'article L.2212.2, 1° du code général des collectivités territoriales

Vu l'article R. 610.5 du code pénal,

Considérant que les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats satisfaisant qu'autant que les habitants concourent, en ce qui les concerne, à leur exécution et remplissent les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt de tous,

Arrêtons :

Article 1^{er} : dans les temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer devant leurs maisons, sur une largeur de 0.80 m, en dégageant autant que possible, pour permettre le passage des piétons. En cas de verglas, ils doivent répandre du sel, du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs habitations, afin de prévenir les chutes.

Article 2 : en temps de gelée, il est défendu de sortir sur la rue les neiges ou glaces provenant des cours ou de l'intérieur des immeubles. Il est défendu également de faire couler de l'eau sur la voie publique ou les trottoirs.

Article 3 : les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARRETE DU MAIRE N° 2003/02

Article 1^{er} : Pendant les périodes de dégel, l'établissement de barrières de dégel sur les voies communales ainsi que

les chemins de vignes bétonnés ou non de la commune seront soumis aux prescriptions générales fixées par le présent arrêté.

Article 2 : Sur les voies communales et chemins de vignes bétonnés, la circulation sera interdite au-delà de 3,5 tonnes pendant la période de dégel.

Article 3 : Sur les chemins de vignes non revêtus de béton, la circulation sera interdite à tous véhicules quel que soit le tonnage.

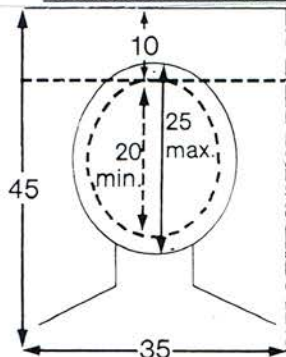
Article 4 : Des dérogations exceptionnelles peuvent être délivrées pour permettre la circulation de véhicules transportant des denrées périssables ou de première nécessité, de transport en commun ainsi que pour les véhicules d'intervention tels que : véhicules assurant la viabilité hivernale, véhicules assurant la lutte contre l'incendie, véhicules de gendarmerie ou police, véhicules postaux.

Article 5 : Le maire est chargé de faire respecter les différents articles de cet arrêté ; tout véhicule pris en contravention aux dispositions du présent arrêté pourra faire l'objet d'une immobilisation, le tout sans préjudice des sanctions pénales encourues ainsi que des frais de réparation dus pour dommages aux voies et chemins publics.

Papiers d'identité

Les demandes sont à effectuer en mairie du domicile

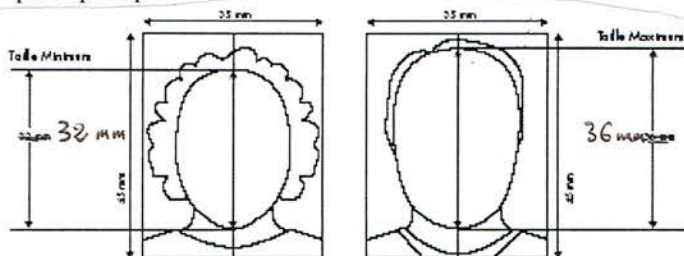
Demandes de carte d'identité



Fournir : en cas de 1^{ère} demande une copie intégrale d'acte de naissance à demander à la mairie de naissance, un justificatif de domicile de moins de 3 mois, 2 photos (dimensions cf; ci-contre), éventuellement la carte d'identité périmée

Demande de passeport

Fournir : une copie intégrale d'acte de naissance à demander à la mairie de naissance, 60 euros de timbre fiscal, un justificatif de domicile de moins de 3 mois, 2 photos (dimensions ci-dessous), éventuellement le passeport périmé.



Passeport pour mineur

De 15 à 18 ans : fournir un timbre fiscal à 30 euros, une copie intégrale d'acte de naissance à demander à la mairie de naissance, une copie intégrale d'acte de naissance du parent présent lors de la constitution du dossier, 2 photos (cf. précédemment), un justificatif de domicile des parents.

Mineurs de moins de 15 ans : les mêmes documents que dans le cas précédent, sauf le timbre fiscal car la demande est gratuite.

La halte garderie « Premiers pas »

La halte garderie ouverte depuis septembre 1992 est une belle initiative pour les parents des 5 villages adhérents : Ludes, Rilly la Montagne, Mailly Champagne, Ville en Selve et Chigny les Roses.

L'équipe pédagogique est emmenée par Mme BLANPAIN, directrice et son adjointe Mme FILAINE.

Les autres personnes qui composent la structure sont : Mmes LECOMPTE, PETIT, MALTOT, MARESCAUX, CHUMONT, BEURTON. Il y a aussi 2 personnes remplaçantes qui pallient les absences en cas de congés, RTT, maladies,... : Mmes MASSIS et DULEBA, et Mme TEISSONEIRE qui s'occupe de la propreté des locaux.

La halte garderie est ouverte de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi. Elle est fermée une semaine entre Noël et Nouvel an, le vendredi de l'Ascension et 4 semaines en août.

Pour nous permettre de changer les jouets pédagogiques régulièrement, un loto est organisé tous les ans dans l'une des communes adhérentes.

Modalités d'inscription

Pour pouvoir inscrire votre enfant, vous devez respecter l'un des 3 critères suivants :

- être résident d'une commune participant au fonctionnement de l'association
- L'accueil est élargi aux petits enfants des grands parents de ces communes
- Il est permis aux parents travaillant dans une des communes adhérentes de bénéficier de ce mode de garde en fonction des places disponibles.
- Il est demandé aux mamans de s'inscrire dès le début de leur grossesse pour être sur la liste d'attente.
- Pour l'année 2006/2007, les enfants inscrits se répartissent de la manière suivante :

Chigny : 7 enfants, Ville en selve : 7 enfants, Ludes : 20 enfants, Rilly : 18 enfants, Mailly : 13 enfants, pour un total de 65 enfants.

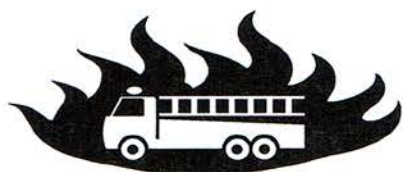
Pour tous renseignements : M. FAYOLA, président, tél 03 26 61 12 77





Garderie et centre de loisir

Suite à la convention que la commune a signée avec le centre de loisirs de Sillery, les enfants de 4 ans et plus, habitants Ludes, peuvent participer aux activités du centre de loisirs de Sillery, les mercredis et durant les petites vacances scolaires. Avant de vous inscrire à la mairie de Sillery, il vous faudra passer en mairie de Ludes pour chercher une attestation.



Sapeurs-pompiers

Les sapeur-pompiers de Ludes vous présentent leurs meilleurs vœux et remercient les personnes qui ont donné des étrennes lors de notre passage pour les calendriers pour leur générosité.

Nous vous rappelons que ces étrennes sont importantes pour nous car elles servent à acquérir du matériel qui n'est pas pris en charge par le département, afin d'être plus efficace lors des interventions.

Nous vous invitons à nous rejoindre lors de notre repas dansant qui aura lieu samedi 10 février. Les renseignements et les inscriptions pour cette soirée sont à retirer auprès de M. Bertrand Amé, tél 03 26 61 11 54 ou M. Jean-Luc Prosper, tél 03 26 61 14 21

Halte garderie périscolaire

« les P'tits bouchons »

C'est une structure intercommunale entre Ludes et Mailly Champagne, située rue Victor HUGO à Ludes. Créée en 1996, elle accueille les enfants de 2 à 3 ans, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, avec cantine à midi. Elle est fermée en août et pendant les petites vacances scolaires. Les enfants sont encadrés par Mme Hartenstein Françoise, éducatrice de jeunes enfants, Mme Lacanne Marie-José, auxiliaire puéricultrice, Mme Brau Michèle, agent d'animation, Mme Germond Jacqueline C.E.C. Mme Fontaine y est l'agent d'entretien 2 h par jour.



État civil sur la commune en 2006

Naissances

BESZLAK Jeanne, 13 juin 2006
BEUZART Juliette, 26 septembre 2006
CHARLES Andréa, 25 avril 2006
CHATELIN Kévin, 11 septembre 2006
FROGNET Marin, 9 octobre 2006
GEORGETON Nolan, 21 juillet 2006
HAZEAUX Erwan, 5 juillet 2006
INGLARD Anaïs, 19 août 2006
JOSEPH Maëlyne, 14 septembre 2006
RAFFLIN Erwan, 12 novembre 2006
STYKA Maxime, 26 juillet 2006
VILLEMIN Mélane, 11 avril 2006



Mariages

ETIENNE Nicolas et FRINOT Sarah le 19 août
MARTINS Luis-Miguel et LAINEZ Aurore le 1er juillet

Décès

GARITAN ép DELÂGE Madeleine, le 13 novembre
GOUGELET vve CAMUS Madeleine, le 20 janvier
ROGIER ép JENOT Paulette, le 17 mai
BONDUELLE Alain, le 7 novembre
DEPLAINE vve COQUOT Germaine, le 24 octobre
GOFFI Serge, le 2 août
WIESNER vve PRAHL Susanne, le 19 mars 2006



Comité de Jumelage

Le comité de jumelage a tenu son assemblée générale annuelle jeudi 11 janvier. Voici le programme des événements de l'année 2007 :

Dimanche 11 mars : loto à 14h à la salle des fêtes de Ludes
Réception des familles françaises par leurs correspondants allemands du 1er au 3 juin.

Vacances des jeunes de Ludes (8 à 14 ans) en Allemagne du 6 au 11 juillet

Rencontre « à mi-chemin » et réunion de travail des bureaux les 3 et 4 novembre.

Cette année encore sera très riche culturellement et humainement grâce à ces diverses rencontres.

Le comité de Jumelage est toujours à la recherche de nouvelles familles d'accueil, aussi n'hésitez pas à demander des renseignements auprès de Régis QUATRESOLS : tél :08 74 48 10 13